



## AUTORITÉ DE RÉGULATION DU SECTEUR PÉTROLIER AVAL DU TCHAD

*Ministère du Pétrole, des Mines et de la Géologie*

*République du Tchad*

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

*Exercice clos le 31 décembre 2025*

Institution	Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT)
Nature du document	Rapport annuel d'activités
Période couverte	Janvier – Décembre 2025
Approuvé par	Conseil d'Administration — Session ordinaire

# SOMMAIRE

## I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## II. INTRODUCTION

## III. BILAN DES ACTIVITÉS

### III.1. Activités générales

#### III.1.1. Sur le plan réglementaire

#### III.1.2. Sur le plan de la gouvernance institutionnelle

### III.2. Activités techniques

#### III.2.1. Contrôles, inspections et suivi

#### III.2.2. Au niveau de la Raffinerie de Djermaya

#### III.2.3. Contrôles des infrastructures de l'aval pétrolier

#### III.2.4. Missions de constat et émission des avis

#### III.2.5. Lutte contre la contrebande et la fraude

#### III.2.6. Gestion des crises

### III.3. Partie financière et comptable

## IV. CONCLUSION

## I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Durant l'année 2025 écoulée, les activités de l'Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT) ont été exécutées conformément au Plan d'Actions adopté par le Conseil d'Administration en sa session ordinaire du 06 mars 2025 et remanié en sa séance du 28 octobre 2025.

D'une manière générale, le secteur pétrolier aval reste marqué, au cours de l'exercice 2025, par la baisse de production de la Raffinerie de Djermaya ; tandis que la demande nationale en produits pétroliers et gaziers est en constante augmentation (ce taux est par exemple de 7,7% pour le GPL en 2025). Pour compenser le déficit de production de la Société de Raffinage de N'Djaména (SRN), le Tchad a continué à importer, au cours de l'exercice 2025, massivement de l'essence (15 218 985 litres), du gasoil (98 307 648 litres), du GPL (56 347 321 kg) et du jet A1 (648 000 litres) des pays limitrophes (Niger, Nigéria, Cameroun). Ces importations ponctuelles ont permis de juguler les crises d'approvisionnement et d'éviter des ruptures ou pénuries sévères au cours de l'année écoulée.

Sur le plan de la gouvernance institutionnelle, le fonctionnement de l'ARSAT a été marqué par la mise en œuvre progressive du nouvel organigramme adopté au cours du Conseil Administration du 28 octobre 2025.

Sur le plan de la gestion des ressources humaines, la Direction générale a poursuivi les efforts de formation continue et de renforcement des capacités du personnel. Ainsi, en plus de la formation à l'Institut National du Pétrole et du Gaz (INPG) de Dakar de

Vingt (20) inspecteurs sur les fondamentaux de l'inspection et du contrôle de l'aval pétrolier, neuf (9) autres agents ont bénéficié, au cours de l'année 2025, de diverses formations qualifiantes, aussi bien dans les domaines techniques que dans les fonctions supports.

Hormis les actions de renforcement des capacités, l'ARSAT a privilégié le recours à des emplois qualifiés en recherchant de nouveaux profils pour toute la gamme d'ingénierie manquante. Ainsi, la Direction générale a procédé au lancement d'un appel public à candidatures dont le processus est en cours et devra déboucher, à terme, sur le recrutement de quatre nouveaux inspecteurs dans les domaines du raffinage, du stockage, de la distribution et du transport. Dans cette même dynamique, la Direction générale a entrepris des discussions en vue d'un possible partenariat avec l'Institut algérien du Pétrole (IAP) pour accompagner l'ARSAT dans la valorisation du capital humain.

En ce qui concerne la politique générale de régulation du secteur pétrolier aval, l'année 2025 a été une année charnière pour l'ARSAT. Au cours de cette année, la Direction générale s'est engagée dans une dynamique visant à trouver des solutions efficaces et pérennes à l'approvisionnement du Tchad en carburants et en gaz butane. De nombreux efforts ont notamment été accomplis, au cours de l'année écoulée, visant la diversification des partenariats, le développement des capacités techniques et infrastructurelles de l'institution et l'investissement dans la technologie ou la digitalisation. Tous ces efforts concourent à améliorer les pratiques existantes, à réduire la dépendance du pays aux importations coûteuses, à relever les défis structurels et surtout à lutter efficacement contre les goulots d'étranglement qui limitent les performances du secteur pétrolier aval.

S'agissant des activités techniques de régulation à savoir l'inspection, le contrôle et le suivi des produits pétroliers et gaziers, des résultats satisfaisants ont été obtenus au cours de l'année écoulée. Et ce, en dépit du fait que les efforts fussent orientés en grande partie vers la gestion des pénuries récurrentes et la lutte contre la fraude et la contrebande ayant connu un net regain au cours de l'année écoulée.

### Enlèvements des produits pétroliers de la Raffinerie de Djermaya — Résultats clés

- Les enlèvements d'essence, du gazole et du fioul lourd ont augmenté respectivement de 2%, 8% et de 87% ;
- Les enlèvements du GPL, du jet-A1 et du polypropylène ont baissé respectivement de 20%, 9,4% et de 8% par rapport à ceux de 2024 ;
- Les données des enlèvements de la Raffinerie dans les trois catégories (enlèvements globaux, exportation et exonération) se résument comme suit :

	Gazole (l)	Essence (l)	Jet A1 (l)	Fioul (l)	GPL (kg)	Polypropylène (T)
Enlèvements Globaux	341 480 822	324 296 644	50 677 834	34 126 260	45 656 520	15 383
Exportation	0	0	0	586 986	0	4 850
Exonération	114 807 210	24 998	0	0	0	0

### Points saillants de l'analyse :

#### 1. Une prédominance du gazole et de l'essence dans les enlèvements

Les enlèvements globaux sont dominés par le gazole (341 480 822 litres) et l'essence (324 296 644 litres). Cette structure confirme que les carburants destinés au transport terrestre constituent l'essentiel des produits distribués, traduisant la forte dépendance de l'économie nationale aux hydrocarbures liquides. Le GPL (45 656 520 kg) et le polypropylène (15 383 tonnes) représentent également des volumes significatifs, notamment pour les usages domestiques et industriels.

#### 2. Une exportation limitée et concentrée sur le polypropylène

Les exportations concernent uniquement le polypropylène (4 850 tonnes, soit environ 31,5 % des enlèvements globaux) et le fioul (586 986 litres, soit 1,7 %). Aucune exportation n'est enregistrée pour le gazole, l'essence, le Jet A1 et le GPL, montrant que ces produits sont entièrement destinés à satisfaire la demande nationale.

#### 3. Une part importante des exonérations sur le gazole

Les exonérations concernent principalement le gazole (114 807 210 litres, soit environ 33,6 % des enlèvements globaux de gazole), utilisé dans des secteurs bénéficiant d'avantages fiscaux (projets pétroliers, sociétés minières, organisations internationales, projets publics).

#### 4. Une forte orientation vers le marché intérieur

L'analyse globale montre que la quasi-totalité des produits est destinée au marché national. Les exportations restent marginales, sauf pour le polypropylène. Ce tableau met en évidence la forte consommation nationale des carburants, en particulier du gazole et de l'essence, et souligne le rôle stratégique du gazole dans les activités économiques exonérées.

**Consommation nationale 2025 — Récapitulatif**

	Gazole (l)	Essence (l)	Jet A1 (l)	Fioul (l)	GPL (kg)	PP (T)
Enlèvements NRC	341 480 822	324 296 644	50 677 834	33 539 274	45 656 520	10 533
Import	98 307 648	15 218 985	648 000	0	56 347 321	0
Consommation nationale	439 788 470	339 515 629	51 325 834	33 539 274	102 003 321	10 533

Sur le plan de la trésorerie, l'exécution du budget 2025 a été clôturée par un solde positif de 3 565 786 958 FCFA (Trois milliards cinq cent soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-huit Francs CFA)

Les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 29 664 524 149 FCFA, soit un taux d'exécution budgétaire de 91%.

## II. INTRODUCTION

Les activités de l'Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT), pour l'exercice 2025, ont été exécutées, comme cela est évoqué ci-dessus, conformément au Plan d'Actions 2025 adopté par le Conseil d'Administration, en sa session ordinaire du 06 mars 2025 et remanié en sa séance du 28 octobre 2025.

Le présent rapport s'attache à présenter le bilan des activités de régulation du secteur pétrolier aval réalisées au cours l'année écoulée en mettant l'accent sur les difficultés rencontrées, les actions correctives entreprises et les résultats obtenus.

Au rang des difficultés, il y a lieu de rappeler que l'année écoulée a été marquée par la baisse de production de la Raffinerie face à une demande nationale en produits pétroliers et gaziers en constante augmentation. Ce déséquilibre continue d'exacerber la dépendance du pays aux importations et d'aggraver les dépenses de l'Etat liées aux importations. A cela, il faut ajouter des défis structurels, la fluctuation des prix, la faiblesse des capacités techniques, sans oublier tous les autres facteurs conjoncturels (fraude, contrebande, etc.) dont la persistance limite les performances du secteur.

Au titre des actions entreprises, l'ARSAT a poursuivi l'organisation des importations et renforcé la coordination des activités de distribution, et ce, par un suivi dynamique des convois de camions-citernes et des véhicules transportant des bouteilles de gaz. La Direction générale a également accentué la lutte contre la contrebande et la fraude par une présence accrue sur le terrain et en provinces.

Cette belle dynamique, qui s'est manifestée par un effort soutenu de coordination du suivi de la distribution, un renforcement des capacités opérationnelles des équipes de terrain, un maillage territorial conséquent et bien d'autres actions engagées tous azimuts, ont donné des résultats satisfaisants et permis notamment le retour à la normale observée actuellement sur le marché national.

## III. BILAN DES ACTIVITÉS

### III.1. ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Conformément au Plan d'Actions 2025 et aux recommandations de la session ordinaire du Conseil d'Administration du 06 mars 2025 et de celle du 28 octobre 2025, le bilan des activités réalisées au cours de l'année écoulée porte, entre autres, sur la réglementation, la gestion administrative, financière et matérielle et la formation du personnel de l'Autorité.

#### III.1.1. Sur le plan réglementaire

Au titre des activités réglementaires de l'année 2025, il est important de rappeler l'adoption des ordonnances n° 008 et 009/PR/2025 du 5 août 2025 portant respectivement régime juridique applicable aux activités du secteur pétrolier aval et restructuration de l'ARSAT.

Ces ordonnances, bien que non encore ratifiées, participent des efforts de l'ARSAT visant la modernisation du secteur. En attendant l'aboutissement de cette réforme juridique, dont la mise en œuvre est importante pour l'avenir de l'ARSAT, les anciens textes en vigueur continuent de régir la vie de l'institution et les activités du secteur pétrolier aval.

Par ailleurs, la rénovation du cadre juridique et institutionnel a été suivie de l'adoption d'un nouvel organigramme par le Conseil d'Administration (au cours de la session d'octobre 2025) ainsi que par la révision et la mise à jour (en cours) d'outils internes de gouvernance que sont le règlement intérieur, le statut du personnel et le manuel des procédures financières et comptables.

### III.1.2. Sur le plan de la gouvernance institutionnelle

#### A) Au titre de la gouvernance administrative

Le fonctionnement de l'ARSAT reste centré sur la structure administrative classique visant la gestion financière, matérielle et humaine nécessaire à la mise en œuvre des activités traditionnelles de régulation du secteur pétrolier aval (raffinage, stockage, enfûtage, transport, distribution, commercialisation, importation, exportation, des produits pétroliers et gaziers, lutte contre la fraude, suivi des protocoles, recouvrement des créances, mandatement des subventions, etc.).

L'innovation marquante a été l'adoption et la mise en œuvre, dans le dernier trimestre de l'année 2025, d'un nouvel organigramme. En effet, la mise en œuvre progressive du nouvel organigramme a induit plusieurs évolutions dans la vie de l'institution au cours de l'année écoulée.

Il s'agit principalement de la mise en service de nouveaux départements à savoir le Département des Affaires Financières et du Matériel (DAFM), le Département des Ressources Humaines et du Système d'Information (DRHSI) et le Département de Coordination des Antennes Provinciales (DCAP).

La mise en service d'un département exclusivement dédié aux Affaires financières et du matériel a permis de recentrer le département sur son cœur de métier et de garantir, ainsi, une gestion optimale des ressources financières et matérielles de l'institution, ainsi qu'une meilleure coordination des achats.

La mise en place d'un Département des Ressources Humaines et du Système d'Information (DRHSI) autonome consacre également la volonté de la Direction générale d'optimiser la gestion du personnel avec un accent particulier mis sur la digitalisation.

Enfin, la consécration d'un Département de Coordination des Antennes Provinciales (DCAP) s'inscrit dans le cadre de la décentralisation des activités de l'ARSAT voulue par les plus hautes autorités. L'opérationnalisation de ce département s'est accompagnée de l'élargissement du ressort territorial des antennes provinciales dont le nombre est porté à dix (10) et auxquels sont désormais rattachés des postes secondaires également au nombre de dix (10). Ce maillage territorial conséquent permet d'impulser plus de dynamisme dans le fonctionnement des antennes provinciales afin d'améliorer l'efficacité des prestations de l'ARSAT au profit des populations locales.

Il faut rapprocher pour mieux servir.

La mise en service des nouveaux départements s'est également accompagnée de la création de nouveaux services dont la plupart a été rendue opérationnelle en 2025. Il s'agit, entre autres, du Service d'audit, de contrôle et de gestion (SACG) ; du Service de communication et des relations publiques (SCRP) ; des Services des moyens généraux, de la gestion du personnel, du développement

---

des compétences, etc. Le service de laboratoire et d'analyse des produits pétroliers (SLAP) est quant à lui en cours de déploiement.

L'opérationnalisation du service d'audit, de contrôle et de gestion (SACG), notamment, confirme la volonté de l'ARSAT de renforcer le contrôle interne de la gestion des ressources financières et matérielles. Il en va de même du service de communication et des relations publiques dont la mise en activité a permis la création d'un site internet institutionnel et la mise en place d'un service de courriel professionnel. La mise en service de ce site WEB accessible au [WWW.ARSAT.TD](http://WWW.ARSAT.TD) permet aujourd'hui d'assurer la visibilité, la transparence et la redevabilité de l'institution. Ce site, qui compte à ce jour de milliers visiteurs assure également la publication des statistiques, des textes de base, des rapports et autres documents ouverts à la consultation publique, renforçant ainsi la gouvernance démocratique de l'institution.

Bref, la mise en œuvre progressive de la nouvelle architecture organisationnelle permet aujourd'hui à l'ARSAT d'accomplir pleinement, dans un contexte de digitalisation, ses missions de régulation.

## **B) En ce qui concerne la Gestion du personnel**

Suivant les recommandations de la session ordinaire du Conseil d'Administration du 06 mars 2025 et de celle du 28 octobre 2025, la Direction générale a établi un plan de formation des agents de l'institution. L'exécution de ce plan a permis de réaliser, au cours de l'année écoulée, de nombreuses actions de formation continue et de recyclage au profit du personnel.

Ainsi, en plus du partenariat scellé en janvier 2025 avec l'Institut National du Pétrole et du Gaz (INPG) du Sénégal, ayant permis la formation de vingt (20) inspecteurs dans les domaines de Raffinage, de Stockage, du Transport et de la Distribution des produits pétroliers et gaziers, l'ARSAT a poursuivi les actions de renforcement des capacités des agents aussi bien dans des domaines techniques que dans les fonctions supports.

Ce sont au total vingt-neuf (29) agents qui ont bénéficié de formations qualifiantes dans divers domaines nécessaires au fonctionnement de l'Autorité (inspection, management, informatique, marchés publics, ressources humaines, statistique, comptabilité, etc.). Par ailleurs, des discussions sont en cours en vue d'un partenariat avec l'Institut algérien du Pétrole (IAP) visant la poursuite des actions de formation des agents de l'ARSAT. Dans le même élan, l'ARSAT a privilégié le recours à des emplois qualifiés en recherchant, par voie de recrutement ouvert, de nouveaux profils pour toute la gamme d'ingénierie manquante.

En plus des actions de développement des compétences, il est également important de souligner la prise en compte du genre dans les nominations intervenues en 2025. Cela s'est traduit par une promotion remarquable des femmes à des fonctions d'encadrement.

Pour finir, la réactivation, au cours de l'année 2025, du comité de discipline mérite tout aussi d'être signalée au titre des efforts de gouvernance visant le personnel. Cette approche a permis d'assurer la régulation des conduites professionnelles, dans le respect des textes en vigueur et la préservation des droits des employés.

## III.2. ACTIVITÉS TECHNIQUES

### III.2.1. Contrôles, inspections et suivi

Les activités techniques de régulation à savoir le contrôle, l'inspection et le suivi des produits pétroliers et gaziers constituent le cœur de métier de l'ARSAT. Ces activités, qui se sont étalées sur toute l'année 2025, se résument aux principales attributions suivantes :

- Le suivi des enlèvements des produits pétroliers et gaziers de la raffinerie de Djermaya ;
- Le suivi de dépotage des produits pétroliers dans les dépôts et stations-services ;
- Le contrôle des unités de distribution des produits pétroliers et gaziers dans la ville de N'Djaména et ses environs (stations-service, dépôts pétroliers, centres d'enfûtage et points de distribution de gaz) ;
- Le suivi des produits pétroliers et gaziers issus de l'importation, leur programmation, convoyage et dépotage aux lieux de consommation indiqués ;
- Les études des dossiers et émissions des avis techniques.

Le contrôle et le suivi des activités des enlèvements des produits pétroliers et gaziers se sont traduits, au cours de l'année écoulée, par une mobilisation générale du personnel et des astreintes de longue durée ayant permis une gestion satisfaisante de la distribution sur l'étendue territoire national. Ces efforts conjugués ont permis de contenir au mieux les menaces de pénuries des produits pétroliers et gaziers sur toute l'année.

### III.2.2. Au niveau de la Raffinerie de Djermaya

Les inspecteurs de l'ARSAT s'y rendent quotidiennement (du lundi au samedi, y compris les jours fériés) pour assurer le suivi et la surveillance des enlèvements des carburants et du gaz. Les quantités de produits enlevées durant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025, sont présentées dans le tableau ci-après :

**Tableau 1 : Enlèvements globaux des produits pétroliers de janvier à décembre 2025**

Mois	Gazole (l)	Essence (l)	JET A1 (l)	Fioul (l)	GPL (kg)	PP (T)
Janvier	32 732 458	28 946 998	4 931 945	245 000	3 765 040	1 485
Février	31 108 356	25 578 020	4 390 216	-	3 394 640	1 455
Mars	34 995 569	27 174 364	4 716 006	-	4 238 700	1 230
Avril	28 670 575	27 472 723	4 648 014	62 000	3 767 260	1 260
Mai	28 450 081	29 080 049	4 331 927	302 000	3 832 240	1 575
Juin	26 216 961	25 835 771	2 981 934	900 303	3 595 920	1 320
Juillet	28 287 546	27 717 736	3 708 015	4 369 002	3 970 320	1 395
Août	26 131 658	25 325 267	2 196 005	4 517 978	3 629 120	1 260
Septembre	24 870 038	24 999 485	3 642 009	4 976 924	3 809 220	830

Mois	Gazole (l)	Essence (l)	JET A1 (l)	Fioul (l)	GPL (kg)	PP (T)
Octobre	26 549 486	26 845 797	5 143 899	5 917 103	4 095 420	1 630
Novembre	25 089 010	26 474 095	4 687 895	5 530 587	3 809 860	909
Décembre	28 379 084	28 846 339	5 299 969	7 305 363	3 748 780	1 034
CUMULS 2025	341 480 822	324 296 644	50 677 834	34 126 260	45 656 520	15 383
CUMULS 2024	314 376 075	318 885 522	55 418 369	4 603 960	54 632 380	16 609
Croissance	+ 8%	+ 2%	- 9,4%	+ 87%	- 20%	- 8%

Ce tableau présente l'évolution mensuelle des enlèvements des produits pétroliers et dérivés ainsi que leur cumul annuel, comparé à l'année 2024. Il met en évidence les tendances suivantes :

1. Une croissance soutenue du gazole et de l'essence : Le gazole enregistre un cumul de 341,5 millions de litres, en hausse de 8 %, tandis que l'essence atteint 324,3 millions de litres, en progression de 2 %. Cette évolution confirme la forte demande en carburants routiers, liée à la dynamique du transport et des activités économiques.
2. Une baisse des consommations de Jet A1 et de GPL : Le Jet A1 affiche un recul de 9,4 %, avec 50,7 millions de litres, traduisant probablement une diminution relative des activités du transport aérien. Le GPL enregistre également une baisse significative de 20 %, avec 45,7 millions de kg.
3. Une forte progression du fioul : Le fioul connaît une augmentation exceptionnelle de 87 %, passant de 4,6 millions de litres en 2024 à 34,1 millions de litres, en lien probable avec une utilisation accrue pour la production d'électricité ou les besoins industriels.
4. Un recul de la production de polypropylène : Le polypropylène totalise 15 383 tonnes, en baisse de 8 %, ce qui pourrait refléter un ralentissement de l'activité industrielle ou une baisse de la production.
5. Des fluctuations mensuelles mais une tendance globale stable : Les volumes mensuels présentent des variations, avec des niveaux généralement plus faibles au milieu de l'année et une reprise vers la fin de l'année, notamment en octobre, novembre et décembre.

Dans l'ensemble, l'année se caractérise par une augmentation de la demande en carburants terrestres et en fioul, contrastant avec une baisse du Jet A1, du GPL et du polypropylène.

N.B : La consommation des produits pétroliers issus de la NRC dans la période de janvier à décembre 2025, comparée à la même période de l'année 2024, a connu une légère augmentation pour certains segments, tout en diminuant pour d'autres. L'essence, le gazole et le fioul lourd ont augmenté respectivement de 2%, 8% et de 87%. Cependant, le GPL, le jet-A1 et le polypropylène ont baissé respectivement de 20%, 9,4% et de 8%.

En outre, les enlèvements globaux de produits pétroliers à la NRC sont dominés par le gasoil (42%) et le super (40%). Le GPL et le jet-A1 suivent à hauteur de 6%, tandis que le fioul lourd et le polypropylène ferment la marche avec respectivement 4% et 2%.

**Figure 1 : Les enlèvements globaux des produits pétroliers de la NRC de janvier à décembre 2025**
*[Voir graphique dans le document source]*
**Figure 2 : Répartition des différents produits issus de la NRC (janvier à décembre 2025)**
*[Voir graphique dans le document source]*

Les enlèvements des produits issus de la NRC se répartissent en :

- consommation de la ville de N'Djaména et ses environs ;
- consommation des provinces ;
- quantités exonérées.

**a) La consommation de la ville de N'Djaména et ses environs**
**Tableau 2 : Les enlèvements de la NRC destinés à la consommation de la ville de N'Djaména et ses environs de janvier à décembre 2025**

Mois	Gazole (l)	Essence (l)	JET A1 (l)	Fioul (l)	GPL (kg)	PP (T)
janv-25	24 556 920	20 204 518	4 823 945	-	3 171 300	935
févr-25	23 499 027	20 526 474	4 246 217	-	2 559 680	875
mars-25	28 631 403	21 930 556	4 644 003	-	3 446 920	745
avr-25	24 682 955	22 170 029	4 520 016	62 000	2 955 580	785
mai-25	27 038 040	24 583 239	4 311 928	94 000	3 058 780	905
juin-25	25 177 512	20 720 911	2 981 934	900 303	2 860 980	885
juil-25	26 905 604	21 624 672	3 680 014	4 369 002	3 173 920	920
août-25	24 767 631	19 820 860	2 172 005	4 383 992	3 035 220	830
sept-25	23 432 516	19 741 714	3 642 009	4 976 924	3 074 160	830
oct-25	24 989 430	22 500 936	5 143 899	5 882 089	3 401 640	880
nov-25	22 875 137	22 398 613	4 651 894	5 370 575	3 332 340	909
déc-25	25 077 917	23 893 815	5 099 975	7 151 144	3 113 680	1 034
CUMULS 2025	301 634 092	260 116 337	49 917 839	33 190 029	37 184 200	10 533
CUMULS 2024	268 997 712	213 483 891	55 056 372	4 224 558	47 088 740	12 714
Croissance	+ 11%	+ 18%	- 10,3%	+ 87%	- 27%	- 21%

Comparée à la même période de l'année 2024, l'essence, le gasoil et le fioul lourd destinés à la consommation de la ville de N'Djaména et ses environs ont augmenté respectivement de 18%, 11% et de 87%. Par contre, le GPL, le polypropylène et le jet-A1 ont baissé respectivement de 27%, 21% et de 10,3%.

#### b) La consommation des différentes villes des provinces du pays

**Tableau 3 : Les enlèvements de la NRC destinés à la consommation des villes des provinces (janvier à décembre 2025)**

Mois	Gazole (l)	Essence (l)	JET A1 (l)	Fioul (l)	GPL (kg)	PP (T)
janv-25	8 175 538	8 742 480	108 000	-	593 740	-
févr-25	7 609 329	5 051 546	143 999	-	834 960	-
mars-25	6 364 166	5 243 808	72 003	-	791 780	-
avr-25	3 987 620	5 302 694	127 998	-	811 680	-
mai-25	1 412 041	4 496 810	19 999	-	773 460	-
juin-25	1 039 449	5 114 860	-	-	734 940	-
juil-25	1 381 942	6 093 064	28 001	-	796 400	-
août-25	1 364 027	5 504 407	24 000	-	593 900	-
sept-25	1 437 522	5 257 771	-	-	735 060	-
oct-25	1 560 056	4 344 861	-	35 014	693 780	-
nov-25	2 213 873	4 075 482	36 001	160 012	477 520	-
déc-25	3 301 167	4 952 524	199 994	154 219	635 100	-
CUMULS 2025	39 846 730	64 180 307	759 995	349 245	8 472 320	-
CUMULS 2024	45 378 363	105 401 631	361 997	379 402	7 543 640	-
Croissance	- 14%	- 64%	+ 52,4%	- 9%	+ 11%	-

Dans l'ensemble, l'année 2025 se caractérise par une baisse importante des importations de carburants liquides, notamment l'essence, compensée en partie par la production nationale, tandis que les importations de GPL et de Jet A1 sont en hausse pour satisfaire la demande. Cette évolution traduit une amélioration relative de l'autonomie nationale pour certains produits, mais une dépendance persistante pour d'autres, notamment le gaz.

Comparée à la même période de l'année 2024, l'essence, le gasoil et le fioul lourd destinés à la consommation des villes des provinces ont baissé respectivement de 64%, 14% et de 9%. Tandis que, le jet-A1 et le GPL ont augmenté respectivement de 52,4% et de 11%.

## c) Les quantités exonérées

Tableau 4 : Quantités exonérées de janvier à décembre 2025

Mois	Gazole (l)	Essence (l)	JET A1 (l)	Fioul (l)	GPL (kg)	PP (T)
janv-25	14 047 119	-	-	-	-	-
févr-25	12 680 969	-	-	-	-	-
mars-25	16 462 196	-	-	-	-	-
avr-25	11 520 244	-	-	-	-	-
mai-25	8 479 549	-	-	-	-	-
juin-25	7 931 916	-	-	-	-	-
juil-25	8 472 055	-	-	-	-	-
août-25	7 594 556	-	-	-	-	-
sept-25	7 827 445	-	-	-	-	-
oct-25	7 782 976	24 998	-	-	-	-
nov-25	6 168 100	-	-	-	-	-
déc-25	5 840 085	-	-	-	-	-
CUMULS 2025	114 807 210	24 998	-	-	-	-
CUMULS 2024	155 284 998	25 198	-	-	-	-
Croissance	- 35%	- 1%	-	-	-	-

En résumé, les exonérations restent quasi exclusivement concentrées sur le gazole, mais leur volume total a fortement diminué en 2025 par rapport à 2024. Cette évolution suggère un resserrement des exonérations ou une réduction de la consommation des bénéficiaires, ce qui peut avoir un impact sur les coûts publics et sur les secteurs économiques précédemment subventionnés.

Comme en 2024, 99% des volumes des produits pétroliers détaxés issus de la Raffinerie de Djermaya (janvier à décembre 2025) sont du gasoil destinés à la consommation de la Tchadienne d'Electricité (TCHADELEC), l'ancienne SNE. Le pic de la consommation est observé au mois de mars avec un volume de plus de 16 millions de litres et la plus faible consommation au mois de décembre avec un volume de moins de 6 millions de litres.

En outre, comparée à la même période de l'année 2024, les enlèvements du gasoil détaxés ont baissé de 35%. Cette baisse s'explique par une utilisation de plus en plus croissante du fioul lourd comme combustible par la TCHADELEC au détriment du gasoil. Par contre, la quantité du super détaxée a connu une hausse de 1% et ce volume est destiné à la Force Multinationale Mixte (FMM) du Bassin du Lac Tchad.

Tableau 5 : Produits pétroliers enlevés de la NRC de 2012 à 2025

Année	Gasoil (L)	Évol. (%)	Super (L)	Évol. (%)	JET A1 (L)	Évol. (%)	FL (L)	Évol. (%)	GPL (T)	Évol. (%)	PP (T)	Évol. (%)
2012	294 064 451	-	244 323 611	-	39 731 829	-	-	-	7 422	-	6 960	-
2013	368 528 881	25,32	267 793 615	9,61	61 765 432	55,46	-	-	10 305	38,84	17 609	153,00
2014	335 652 860	-8,92	266 553 605	-0,46	56 723 465	-8,16	-	-	15 650	51,87	12 829	-27,15
2015	331 301 614	-1,30	223 058 133	- 16,32	46 567 656	- 17,90	2 078 825	-	19 651	25,57	16 310	27,13
2016	302 156 497	-8,80	238 803 933	7,06	43 179 658	-7,28	5 802 281	64,17	26 182	33,23	12 455	-23,64
2017	322 822 645	6,84	233 041 026	-2,41	40 906 594	-5,26	5 664 000	-2,44	28 354	8,30	14 670	17,78
2018	331 602 960	2,72	208 559 594	- 10,51	44 173 859	7,99	4 416 000	-28,26	37 504	32,27	17 083	16,45
2019	336 848 502	1,58	228 216 759	9,43	39 645 788	- 10,25	5 952 000	25,81	34 934	-6,85	14 540	-14,89
2020	369 231 879	9,61	260 468 574	14,13	37 730 344	-4,83	687 000	- 766,37	41 976	20,16	5 330	-26,69
2021	395 557 711	7,13	279 670 748	7,3	47 725 898	26,49	6 513 006	89,45	45 510	8,42	18 546	97,86
2022	380 719 519	-3,75	288 167 861	4,21	45 331 427	-5,02	7 493 665	13,08	45 291	-0,5	13 487	-27,28
2023	329 828 084	- 13,37	273 628 656	- 5	45 218 331	-0,25	49 848 087	84,97	41 939	- 7,41	9 112	-32,44
2024	314 376 075	-4,68	318 885 522	16,54	55 418 369	22,56	4 603 960	- 982,72	54 632	-4,25	16 609	82,27
2025	341 480 822	7,94	324 296 644	1,67	50 677 834	-9,35	34 126 260	86,51	45 656	- 19,66	15 383	-7,97

De l'analyse de ce graphique, il ressort que les pics des enlèvements du gasoil, de l'essence, du jet A1, du fioul lourd, du GPL et du polypropylène issus de la NRC (de 2012 à 2025) ont été atteints respectivement en 2021 (395 557 711 litres), 2025 (324 296 644 litres), 2013 (61 765 432 litres), 2023 (49 848 087 litres), 2024 (54 632 380 litres) et en 2021 (18 546 tonnes).

### III.2.3. Contrôles des Infrastructures de l'Aval Pétrolier

#### Les Stations-service

Les stations-services sont soumises à des contrôles périodiques. A intervalles réguliers, les volucompteurs des stations-services sont vérifiés dans le but de s'assurer que les chiffres qu'ils affichent correspondent aux quantités passées par la pompe. Ces contrôles visent à protéger à la fois le consommateur de l'arnaque et le commerçant des pertes.

Entre aussi dans ces contrôles les mesures sécuritaires, environnementales, la vérification des certificats de barémage des cuves et d'étalonnage des compteurs.

Du 01 janvier au 31 décembre 2025, il a été procédé aux contrôles de 96 Stations-service sur le plan sécuritaire et environnemental. Il résulte de ces contrôles que :

Résultat	Nombre de stations	Pourcentage
Stations-service conformes	43	44%
Stations-service partiellement conformes	38	39%
Stations-service non conformes	15	15%
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>100%</b>

Pour les stations-service non conformes, des notifications assorties de délais de mise en conformité ont été envoyées à leurs gérants.

Par ailleurs, au cours de cette période, le bon fonctionnement des volucompteurs et du respect des prix officiels ont également fait l'objet de contrôles. Ces contrôles ont été effectués par les inspecteurs de l'ARSAT, dans les stations-service situées sur les routes N'Djaména-Dourbali et N'Djaména-Ngoura, et ont donné lieu aux éléments ci-après :

88 volucompteurs des stations-service ont été contrôlés à l'aide d'un séraphin étalon de 10 litres. Il ressort de ces contrôles ce qui suit :

Résultat du contrôle	Nombre	Pourcentage
Volucompteurs avec dérives de comptage (scellés)	47	53%
Volucompteurs en panne lors des contrôles	15	17%
Volucompteurs fonctionnant dans les normes	26	30%

Résultat du contrôle	Nombre	Pourcentage
<b>TOTAL</b>	88	100%

Les pompes incriminées ont été immédiatement scellées et des notifications assorties de délais de réparation ont été envoyées aux gérants des sociétés qui se sont exécutés dans les délais.

### Les Centres d'enfûtage

Dans le secteur du gaz, le suivi et le contrôle des activités des centres, le remplissage correct des bouteilles et la validation des bordereaux d'enlèvement continuent d'être effectués dans chacun des centres, afin d'obtenir la quantité exacte de gaz reçue, le nombre et le type d'emballages enfûtés ainsi que le nombre de kits vendus. Cela permet de confronter les données obtenues avec celles fournies par les centres d'enfûtages, lors des règlements des factures de subvention.

Le marché du gaz a connu un développement avec l'ouverture de plusieurs nouveaux centres qui sont déjà opérationnels à N'Djaména et dans les provinces.

On dénombre aujourd'hui trente-neuf (39) centres gaz disséminés sur l'ensemble du territoire dont dix-neuf (19) à N'Djaména appartenant à vingt-cinq (25) markéteurs de gaz. Plusieurs autres centres sont en construction.

Cela dénote l'ampleur de la pénétration du gaz dans les ménages tchadiens et les coûts faramineux qu'engendrent les importations et les subventions.

**Tableau 6 : Enlèvements et distribution du GPL par les distributeurs (janvier à décembre 2025)**

N°	Sociétés	Volume SRN (kg)	Volume Import (kg)	Cumul (kg)	Pourcentage (%)
1	GAZCOM N'Djamena	20 185 320	54 999 896	75 185 216	73,21
2	GAZCOM Moundou	-	353 477	353 477	0,34
3	GAZCOM Abéché	80 020	1 403 707	1 483 727	1,44
4	GAZCOM Massakory	80 060	-	80 060	0,08
5	GAZCOM Sarh	-	369 174	369 174	0,36
6	GAZCOM Faya	-	52 229	52 229	0,05
7	GAZCOM Amdjarass	-	104 412	104 412	0,10
8	SEDIGUI N'Djamena	1 586 820	-	1 586 820	1,55
9	SEDIGUI Abéché	960 160	-	960 160	0,93

N°	Sociétés	Volume SRN (kg)	Volume Import (kg)	Cumul (kg)	Pourcentage (%)
10	SEDIGUI Ngouri	180 000	-	180 000	0,18
11	FROMGAZ N'Djamena	2 140 220	-	2 140 220	2,08
12	FROMGAZ Massakory	220 000	-	220 000	0,21
13	FROMGAZ Moussoro	340 100	-	340 100	0,33
14	SOPETRANS N'Djamena	1 100 120	-	1 100 120	1,07
15	SOPETRANS Moundou	900 160	-	900 160	0,88
16	GAZFORT N'Djamena	979 000	-	979 000	0,95
17	METRO N'Djamena	1 040 060	-	1 040 060	1,01
18	METRO Mongo	860 180	-	860 180	0,84
19	ETG N'Djamena	2 040 380	-	2 040 380	1,99
20	NAWAL N'Djamena	985 320	-	985 320	0,96
21	NAWAL Bongor	486 820	-	486 820	0,47
22	AMANE GAZ Abéché	1 020 040	-	1 020 040	0,99
23	UNION GAZ N'Djamena	979 760	-	979 760	0,95
24	PETAB N'Djamena	20 000	26 076	46 076	0,04
25	SNTB N'Djamena	900 400	-	900 400	0,88
26	OLIVER GAZ N'Djamena	1 239 900	-	1 239 900	1,21
27	AL RAHAMA Moundou	1 040 060	-	1 040 060	1,01
28	GAZPROMPT N'Djamena	1 000 060	-	1 000 060	0,97
29	AMDJARASS GAZ N'Djamena	1 040 120	-	1 040 120	1,01
30	ADA GAZ N'Djamena	-	-	-	0,00
31	SOULY GAZ N'Djamena	960 000	-	960 000	0,93
32	DIA GAZ Mao	524 040	-	524 040	0,51

N°	Sociétés	Volume SRN (kg)	Volume Import (kg)	Cumul (kg)	Pourcentage (%)
33	CGI GAZ Faya	160 000	-	160 000	0,16
34	WARDEMI Zouar	20 000	-	20 000	0,02
35	SODIGAZ N'Djamena	800 100	-	800 100	0,78
36	3SH N'Djamena	720 160	-	720 160	0,70
37	N'DJAMENA GAZ N'Djamena	459 880	-	459 880	0,45
38	CLC SAHEL GAZ Tiné	340 000	-	340 000	0,33
<b>TOTAL</b>		45 389 260	57 308 971	102 698 231	100,00

Ce tableau présente la répartition des volumes de GPL mis à la consommation par société pour un volume total de 102 698 231 kg. GAZCOM occupe une position largement dominante avec 75,59 % du marché national, principalement grâce aux importations. Le marché du GPL est fortement concentré autour de GAZCOM, tandis que les autres opérateurs jouent un rôle secondaire. Le secteur demeure dépendant des importations (56 %), ce qui souligne la nécessité de renforcer la production nationale.

**Tableau 7 : Le GPL destiné à la consommation des villes des provinces (janvier à décembre 2025)**

N°	Ville du Tchad	Consommation réelle (kg)	Taux (%)
1	N'Djamena et ses environs	93 157 516	90,40
2	Abéché	3 463 927	3,47
3	Moundou	2 293 697	2,11
4	Mongo	860 180	0,82
5	Mao	524 040	0,55
6	Bongor	486 820	0,56
7	Sarh	369 174	0,36
8	Moussoro	340 100	0,33
9	Tiné	340 000	0,33
10	Massakory	300 060	0,29
11	Faya	212 229	0,21
12	N'Gouri	180 000	0,18
13	Amdjarass	104 412	0,10
14	Fada	46 076	0,04
15	Zouar	20 000	0,02

N°	Ville du Tchad	Consommation réelle (kg)	Taux (%)
TOTAUX		102 698 231	100

La consommation du GPL est très fortement centralisée à N'Djamena (90,40 %), tandis que les provinces représentent une part marginale. Cette situation reflète les disparités démographiques, économiques et d'accès aux infrastructures, et souligne la nécessité de renforcer la distribution du GPL à l'intérieur du pays.

**Tableau 8 : État récapitulatif sur le volume du gaz de la SRN, de l'import et de la subvention en amont et en aval pour l'année 2025**

Période	Vol. SRN (T)	Vol. Importé (T)	Subv. Amont (FCFA)	Subv. Recharges (FCFA)	Péréquation Transport (FCFA)	Kits complets (FCFA)
2025	45 389,26	57 308,97	40 041 814 275	13 969 678 084	864 477 356	2 586 825 000
Total	102 698,23		40 041 814 275	17 420 980 440		
CUMUL	102 698,23		57 462 794 715			

Le cumul total des subventions (amont et aval) atteint 57,46 milliards FCFA, témoignant d'un effort financier considérable de l'État pour rendre le GPL accessible aux populations.

**Tableau 9 : Evolution de la consommation du gaz domestique (2014–2025)**

Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Consommation totale (T)	15 650	19 651	26 182	28 354	37 504	44 513	57 072	63 610	71 232	80 580	94 788	102 698,2
Moyenne mensuelle	1 304,2	1 637,6	2 182	2 363	3 125	3 709	4 756	5 300	5 936	6 715	7 899	8 558,2
Taux de croissance (%)	51,9	25,6	33,2	8,3	32,3	18,7	28,2	11,44	12	13,13	17,63	7,70

Ce tableau montre une expansion remarquable de la consommation du GPL, passant de 15 650 tonnes en 2014 à 102 698 tonnes en 2025 (multiplication par plus de 6,5 en onze ans). Malgré un ralentissement relatif du taux de croissance (7,7 % en 2025), la demande continue d'augmenter, confirmant l'importance stratégique du GPL dans la transition énergétique nationale.

### III.2.4. Missions de constat et émission des Avis

Des missions de constat des sites de construction des nouvelles structures de distribution des produits pétroliers et d'enfûtage de gaz ont été effectuées et des procès-verbaux ont été établis.

Dans le cadre d'émission des avis techniques, quarante-neuf (49) avis ont été émis au Ministre en charge du Pétrole, des Mines et de la Géologie, dont treize (13) relatifs à la construction des centres d'enfûtage de gaz et trente-six (36) — dont 35 favorables et 01 non favorable — relatifs à la construction et l'exploitation des stations-service.

Dans cette période, vingt-et-un (21) dossiers de demande d'agrément ont été étudiés. Les avis relatifs à ces dossiers sont répartis comme suit :

- Quatre (04) sont relatifs à la distribution de gaz de pétrole liquéfié (GPL) ;
- Neuf (09) sont relatifs à la distribution de l'ensemble des produits pétroliers ;
- Sept (07) sont relatifs à l'enlèvement et la transformation du polypropylène ;
- et un (01) relatif aux transports des produits pétroliers.

Il sied de noter que six (06) sur les vingt-et-un (21) avis émis, étaient pour le renouvellement des agréments expirés.

### III.2.5. Lutte contre la contrebande et la fraude des produits pétroliers

Dans le cadre de ses missions de lutte contre les pratiques illicites dans le secteur pétrolier aval, l'ARSAT, à travers le Service en charge de la prévention et de la répression de la fraude appuyé par les forces de l'ordre, a mené, au cours de l'année 2025, plusieurs opérations de contrôle ayant abouti à des saisies de moyens roulants et de produits pétroliers destinés à la contrebande.

#### Bilan général des saisies :

Nature de la saisie	Quantité	Disposition
Essence saisie	190 000 litres	150 000 litres remis à l'Armée sur instruction de la Haute Hiérarchie
Gasoil saisi	8 200 litres	Totalité remise à l'Armée sur instruction de la Haute Hiérarchie
Bouteilles de gaz 6 kg saisies	3 663 bouteilles	2 189 bouteilles de 6 kg réinjectées dans le circuit de distribution
Bouteilles de gaz 12,5 kg saisies	107 bouteilles	—
Engins (2 et 4 roues) saisis	Plus de 100 engins	—

### III.2.6. Gestion des crises

#### A) Importation de GPL

Pour satisfaire la demande en gaz et combler le déficit de production de la Raffinerie, l'ARSAT a eu l'accord de la Haute Hiérarchie pour des importations à hauteur de cinquante-sept mille trois cent huit (57 308) Tonnes de gaz pour l'année 2025.

Cela a été formalisé par la signature de deux (2) Protocoles d'Accord signés entre l'Etat et la société GAZCOM :

- Du 16 octobre 2024 au 16 octobre 2025 : Protocole d'Accord N° 16, volume 54 380 Tonnes ;
- Du 17 octobre au 31 décembre 2025 : Une partie du Protocole d'Accord N° 17, volume 2 928 Tonnes.

**TOTAL : 57 308 Tonnes importées en 2025**

Ces Protocoles d'Accord (N°16 et une partie du N° 17) ont donné lieu à une importation de 57 308 Tonnes. Il a fallu donc anticiper sur les importations de 2026 pour éviter des ruptures et pouvoir satisfaire la demande nationale.

**Tableau 10 : Importation de GPL en 2025**

N°	Société	Volume importé en 2025
1	GAZ COMPAGNIE (GAZCOM)	57 308 T

### B) Importation des produits pétroliers (gasoil, essence et jet A1)

Durant l'année 2025, une pénurie de gasoil et d'essence est venue perturber la distribution des produits. Cette pénurie est occasionnée par un déséquilibre entre l'offre et la demande. La production de la Raffinerie étant restée presque au même niveau, alors que la demande a connu une forte croissance boostée par les besoins de certains pays limitrophes du pays en l'occurrence la République Centrafricaine et le Soudan. Pour combler ce déficit, il eut fallu importer du gasoil, du super et du Jet A1.

Du 01 janvier au 31 décembre 2025, les importations sont établies comme suit :

- Gasoil : 98 307 648 litres (Cameroun, Nigeria et Niger) ;
- Essence : 15 218 985 litres (Cameroun et Nigeria) ;
- Jet A1 : 648 000 litres (Cameroun).

**Tableau 11 : Récapitulatif des importations des produits pétroliers (janvier à décembre 2025)**

Provenance	Gazole (L)	Essence (L)	Jet A1 (L)	GPL (kg)
Cameroun	25 560 000	8 874 000	648 000	56 347 321
Nigeria	6 137 462	6 344 985	-	-
Niger	66 610 186	-	-	-
TOTAUX	98 307 648	15 218 985	648 000	56 347 321

Les importations de produits pétroliers proviennent principalement du Cameroun et du Niger. Le Cameroun domine l'approvisionnement en GPL, essence et Jet A1, tandis que le Niger constitue la principale source de gazole (68 % des importations totales de gazole). Cette situation traduit une forte dépendance extérieure et une concentration des sources d'approvisionnement, ce qui souligne l'importance de sécuriser et diversifier les sources d'importation.

### III.3. PARTIE FINANCIÈRE ET COMPTABLE

#### 1. Les recettes

##### Recettes issues de la SRN et leur répartition

Conformément à l'arrêté fixant les prix des produits pétroliers en République du Tchad et sa structure de prix et à l'arrêté fixant les redevances sur les produits pétroliers à l'exportation, la Société de Raffinage de N'Djaména (SRN), assure la collecte des différentes redevances qu'elle verse directement à l'ARSAT. A cet effet, un compte a été ouvert à la Banque Sahélo Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) pour loger les redevances suivantes :

- La Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et d'Artisanat (CCIAMA) ;
- L'Agence Nationale des Investissements et des Exportations du Tchad (ANIE) ;
- Le Passage Dépôt et le Fonds de Stabilisation (FS) ;
- Les Redevances pour Régulation (ARSAT).

Le montant total des redevances collectées et versées par la SRN sur le compte de l'ARSAT, au cours de la période allant de janvier à décembre 2025 est de 30 992 457 580 F CFA (Trente milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt Francs CFA).

Tableau financier 1 : Fonds collectés par la SRN et versés à l'ARSAT

N°	Dénomination des bénéficiaires	Montant (F CFA)	Taux (%)
1	CCIAMA	11 893 972	0,04%
2	ANIE	8 920 479	0,03%
3	Passage Dépôt et Fonds de Stabilisation	22 994 252 821	74,19%
4	Redevance pour Régulation (ARSAT)	7 977 390 308	25,74%
<b>TOTAL</b>		<b>30 992 457 580</b>	<b>100%</b>

Selon la répartition faite ci-dessus, le Passage Dépôt et le Fonds de Stabilisation occupent le premier rang avec (74,19%) suivis des Redevances pour régulation (25,74%), la CCIAMA vient en troisième position avec 0,04% et l'ANIE en dernière position avec (0,03%). La base de cette répartition est définie dans la Structure des Prix en vigueur en République du Tchad.

En dehors des recettes provenant de la SRN, d'autres versements d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent vingt-six mille (99 226 000) francs CFA ont été effectués au profit de l'ARSAT, au cours de l'année 2025. Ces versements proviennent des amendes et créances de carburant 2014.

**Tableau financier 2 : État d'exécution des recettes de janvier à décembre 2025**

Recettes	Montant (en F. CFA)	Taux (%)
Report 2024	2 138 627 527	100%
Recettes propres de l'année 2025	7 977 390 308	98%
Fonds de Stabilisation (Stabilisation gaz et équipements)	23 015 067 272	103%
Autres recettes (amendes etc.)	99 226 000	100%
Total des disponibilités	33 230 311 107	99%

L'exécution du budget 2025 a été clôturée par un solde positif de 3 565 786 958 FCFA

## 2. Les Dépenses

### 2.1 Dépenses effectuées au titre du budget 2025

Le budget 2025 est arrêté en recettes et en dépenses à 32 762 144 822 Francs CFA (Trente-deux milliards sept cent soixante-deux millions cent quarante-quatre mille huit cent vingt-deux Francs CFA).

Les dépenses ont été effectuées conformément au budget adopté par le Conseil d'Administration lors de la session ordinaire du 06 mars 2025 et remanié en sa session du 23 octobre 2025.

**Tableau financier 3 : Exécution du budget 2025 par Rubrique**

Rubriques	Prévisions	Dépenses	Écart	Taux
Salaires du personnel et Avantages	2 513 890 299	2 124 562 746	389 327 553	61%
Fonctionnement	342 000 000	129 085 732	212 914 266	38%
Services Extérieurs	4 441 816 618	3 279 549 271	1 162 267 347	74%
Fonds Stabilisation et Subvention de l'État	19 623 120 108	19 696 024 054	-72 903 945	100%
Investissement	6 183 317 797	4 564 524 078	1 618 929 719	74%
<b>TOTAL</b>	<b>32 762 144 822</b>	<b>29 664 524 149</b>	<b>3 097 620 673</b>	<b>91%</b>

Taux d'exécution budgétaire : 91% — Dépenses réalisées : 29 664 524 149 FCFA sur 32 762 144 822 FCFA prévus

### 2.2. Analyse budgétaire des dépenses

## Chapitre 1 : Dépenses du personnel

Un montant de 2 513 890 299 Francs CFA a été prévu dans le budget pour couvrir le paiement des salaires ainsi que les diverses indemnités du personnel, la charge patronale (CNPS et CNRT), la prise en charge médicale et des gratifications. Le montant total des opérations dans ce chapitre s'élève à 2 124 562 746 Francs CFA effectivement utilisés.

## Chapitre 2 : Dépenses des biens et matériels

Au titre d'achat des biens et matériels, un montant de 542 000 000 Francs CFA était prévu. Deux cent quatre-vingt-huit millions cent trente-sept mille soixante-cinq (288 137 065) Francs CFA ont été utilisés pour l'achat des fournitures de bureau, de carburants, consommables informatiques et subsistances.

## Chapitre 3 : Dépenses des biens et services

Plusieurs activités ont été réalisées dans ce chapitre, telles que la location bâtiment, la formation du personnel, les missions, l'internet, le téléphone, les frais du Conseil d'Administration et fonds de solidarité, etc. Les ressources qui étaient allouées s'élevaient à 4 441 816 618 Francs CFA. Les dépenses effectuées sont de 3 279 549 271 francs CFA.

## Chapitre 4 : Fonds de Stabilisation et Subvention de l'État

Un montant de 19 623 120 108 francs CFA a été prévu et 19 696 024 054 francs ont été réalisés pour la subvention du gaz et kits.

## Chapitre 5 : Dépenses des équipements et investissements

Sur 6 183 317 797 francs CFA alloués à ce chapitre, 4 564 388 078 Francs CFA ont été utilisés pour l'acquisition des moyens roulants (7 véhicules), des mobiliers de bureau, du matériel informatique, l'équipement des antennes, les constructions, etc.

### 2.3. Dépenses liées au paiement des subventions

#### La subvention du gaz et des réchauds à gaz

Pour promouvoir l'utilisation du gaz dans les ménages tchadiens, l'ARSAT continue d'assurer la subvention du gaz et des équipements. Dans ce cadre, 97 028 tonnes de gaz et environ 287 117 équipements ont été subventionnés au cours de la période allant de janvier à décembre 2025.

Le montant total de ces subventions s'élève à 18 939 908 277 FCFA. Seize milliards neuf cent trente-neuf millions cent trente-six mille neuf cent vingt-trois (16 939 136 923) Francs CFA ont été payés.

Tableau financier 4 : Subvention de gaz payée par société (janvier–décembre 2025)

Nom des Sociétés	Montant (FCFA)	Payé (FCFA)	Solde (FCFA)
AL RAHAMA GAZ	272 708 101	254 520 698	18 187 403
AMDJARASS CONTACT	245 415 924	234 008 384	11 407 540
CGI GAZ	55 126 945	49 141 655	5 985 290
CLC SAHEL GAZ	146 207 176	132 521 886	13 685 290
DIA GAZ MAO	126 565 899	119 912 877	6 653 022
ETS AMANE GAZ	331 397 847	309 509 869	21 887 978
ETG	410 442 335	387 554 165	22 888 170

Nom des Sociétés	Montant (FCFA)	Payé (FCFA)	Solde (FCFA)
FROMGAZ	1 093 124 249	1 063 728 103	29 396 146
GAZ FORT	160 738 088	149 234 476	11 503 612
GAZPROMT	153 357 830	141 814 938	11 542 892
GAZCOM	12 361 630 122	11 371 314 681	990 315 441
METRO GAZ	369 357 978	342 409 105	26 948 873
NAWAL GAZ	303 715 007	283 412 592	20 302 415
NDJAMENA GAZ	94 763 194	86 235 363	8 527 831
OLIVER OIL	224 239 411	209 834 456	14 404 955
3SH	137 621 192	132 075 467	5 545 725
PETAB	4 827 180	4 827 180	0
SEDIGUI	572 423 469	527 653 974	44 769 495
SNTB	139 841 819	128 319 238	11 522 581
SODIGAZ	160 532 889	149 015 160	11 517 729
SOPETRANS	375 719 959	339 227 984	36 491 975
SOULY ECOGIEX	235 013 202	223 493 247	11 519 955
UNION GAZ	281 811 747	270 044 711	11 767 036
WARDAMI GAZ	29 326 714	29 326 714	0
<b>TOTAL</b>	<b>18 285 908 277</b>	<b>16 939 136 923</b>	<b>1 346 771 354</b>

**Solde des impayés : 1 346 771 354 FCFA (Un milliard trois cent quarante-six millions sept cent soixante-onze mille trois cent cinquante-quatre Francs CFA)**

#### Tableau financier 5 : Situation des contrats d'importation de GPL du Cameroun

Au cours de la période allant de janvier à décembre 2025, l'ARSAT a importé du gaz. Le coût de cette importation est majoré des frais de transit, de la mairie et du BNFT.

N°	Dénomination	Montant (FCFA)	Payé (FCFA)	Solde (FCFA)
1	GAZCOM	100 227 073 961	65 000 000 000	35 227 073 961

**Solde impayé : 35 227 073 961 FCFA (Trente-cinq milliards deux cent vingt-sept millions soixante-treize mille neuf cent soixante-un Francs CFA)**

#### Tableau financier 6 : Situation de Paiement des Clients Marketers de gaz, acheteurs du Gaz Importé du Cameroun

Au cours de la période de 2023 à 2025, l'ARSAT a importé de gaz et fait un retour sur achat de 320 F/Kg, soit un montant de 31 318 615 680 F CFA resté impayé.

Ordre	Libellé	Montant (FCFA)	Payé (FCFA)	Solde (FCFA)
1	GAZCOM	31 318 615 680	0	31 318 615 680
<b>TOTAL</b>		31 414 443 840		31 318 615 680

## IV. CONCLUSION

Au terme ce rapport, l'on est en droit d'affirmer qu'en dépit des difficultés et contraintes de toutes sortes ayant caractérisé l'exercice écoulé, l'ARSAT, sous l'égide de la Direction Générale, a réussi à mettre en œuvre une partie importante de son plan d'actions validé par le Conseil d'Administration du 06 mars 2025 et remanié durant la séance du 28 octobre 2025.

En effet, la plupart des insuffisances et tares qui limitaient l'efficacité des actions de l'ARSAT ont été en grande partie identifiées et corrigées grâce à l'adoption des mesures préventives et curatives pertinentes et efficaces.

A la faveur de ce dynamisme, le suivi et le contrôle des activités de la raffinerie, des centres d'enfûtage de gaz, des points de distribution des produits pétroliers et gaziers (stations-services, dépôts et points de distribution de gaz) ont été menés d'une manière satisfaisante.

Aussi, malgré la production limitée de la Raffinerie de N'Djaména en GPL et en produits pétroliers et les retards accusés dans le paiement des arriérés des subventions par le Trésor public, le rythme des importations a été maintenu et le gap entre l'offre et la demande a pu être comblé.

Grâce à cette dynamique enfin, les produits pétroliers et gaziers sont rendus disponibles et la situation des approvisionnements est à ce jour stable.

Cependant, la forte pénétration du gaz dans les ménages a dépassé toutes les prévisions. Entre-temps, la demande nationale en produits pétroliers et gaziers poursuit son rythme de croissance. Il y a donc lieu de redoubler d'effort et de vigilance à tous les niveaux afin de pérenniser les acquis et opérer tous les ajustements nécessaires pour continuer à garantir un approvisionnement sûr et organisé du marché national.

**Le Directeur Général de l'ARSAT**  
**HASSAN ADOUM YOUNOUSMI**

*N'Djaména, 2025*

## ANNEXE — TEXTES RÉGLEMENTAIRES EN VIGUEUR

En application de l'article de référence du présent rapport, les textes réglementaires ci-après continuent de régir la vie de l'institution et les activités du secteur pétrolier aval dans l'attente de la ratification des ordonnances n° 008 et 009/PR/2025 :

- Ordonnance n° 005/PR/2012 du 07 février 2012 portant création d'une Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT) ;
- Ordonnance n° 006/PR/2012 du 07 février 2012 relative aux opérations d'exportation et d'importation des produits pétroliers ;
- Décret n° 097/PR/PM/MEP/2012 du 08 février 2012 portant organisation et fonctionnement de l'ARSAT ;
- Décret n° 399/PR/PM/MPME/2015 du 28 janvier 2015, fixant les conditions d'exercice des activités du Secteur Pétrolier Aval du Tchad ;
- Arrêté n° 0066/PR/PM/MPE/2016 du 18 mai 2016 fixant les normes et consignes techniques relatives à l'installation des infrastructures consacrées aux activités du secteur pétrolier aval du Tchad ;
- Arrêté n° 0063/PR/PM/MPE/2016 du 18 mai 2016 fixant les modalités de stockage, de gestion et de contrôle des stocks réglementaires de produits pétroliers ;
- Arrêté n° 0098/PR/PM/MPE/2016 du 18 mai 2016 fixant les normes et spécifications de qualité des produits pétroliers destinés au marché national ;
- Arrêté n° 0067/PR/PM/MPE/2016 du 18 mai 2016 fixant les conditions d'homologation des équipements destinés au transport des produits pétroliers ;
- Arrêté n° 0065/PR/PM/MPE/2016 du 18 mai 2016 fixant la procédure de notification préalable des opérations de transport par route des produits pétroliers ;
- Arrêté n° 0064/PR/PM/MPE/2016 du 18 mai 2016 fixant la procédure et les modalités de contrôle des produits pétroliers ;
- Arrêté n° 0068/PR/PM/MPE/2016 du 18 mai 2016 fixant le montant des frais d'étude des dossiers à acquitter dans le cadre des demandes d'agrément pour l'exercice des activités du secteur pétrolier aval.

— Fin du rapport —

*ARSAT — Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad  
N'Djaména, République du Tchad | Rapport d'Activités 2025*